

Rencontre internationale à Alger Terrorisme et propagande

le 23/3/2008 9:06:02

L'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Alger, M. Andrew Henderson, a affirmé hier, que son pays travaille en étroite collaboration avec l'Algérie, pour lutter contre le terrorisme dans le monde et contre El-Qaida au Maghreb.

Le diplomate britannique a affirmé que son pays s'inspire beaucoup de l'expérience algérienne dans la lutte contre le terrorisme. « Nous avons les mêmes idées et nous adoptons les mêmes techniques de lutte », a-t-il fait savoir en marge de la tenue du 1er colloque international contre le terrorisme, organisé par l'Organisation nationale des victimes du terrorisme (ONVT), à l'hôtel Aurassi. L'ouverture officielle s'est faite en présence du Chef du gouvernement, qui n'a fait aucune déclaration à la presse.

Le Chef du gouvernement a vite quitté la salle, après la lecture du message du président de la République par le secrétaire général de la présidence Habba El Okbi.

L'ambassadeur de la Grande-Bretagne a affirmé que son pays collabore avec l'Algérie pour lutter contre le terrorisme et contre El-Qaida au Maghreb. « Cette coopération a déjà 3 ans, et j'espère qu'on développera davantage cette coopération entre nous et l'Algérie », a-t-il insisté.

Andrew Henderson a précisé que le terrorisme est présent partout dans le monde et que toute la communauté mondiale doit lutter contre ce fléau dévastateur.

Il a insisté sur la nécessité de coopérer avec l'Algérie et avec d'autres pays dans une logique d'échange d'expériences et de renseignements. Andrew Henderson a affirmé, par ailleurs, que son pays n'a jamais appelé ses ressortissants à quitter l'Algérie après les derniers attentats d'Alger. « On a recommandé seulement plus de prudence et de vigilance à nos ressortissants », a-t-il affirmé en ajoutant « qu'une vingtaine d'entreprises anglaises travaillent le plus normalement du monde et sans aucun problème en Algérie ».

Pour sa part, l'expert international Gianni Cipriani a évoqué lors de sa communication la stratégie psychologique des groupes terroristes qui utilisent l'information ou la désinformation comme propagande.

Il a affirmé qu'aujourd'hui, les groupes terroristes disposent de beaucoup de moyens, armement, argent et différents moyens de communication. Il a estimé qu'il est nécessaire, aujourd'hui, de lutter contre la propagande terroriste.

L'expert a recommandé, au même titre que tous les participants à ce colloque, une lutte contre cette propagande en impliquant davantage la société civile, les médias... C'est ce qui ressort d'ailleurs, du message du président de la République qui a été lu par le secrétaire général de la présidence M. Habba, recommandant le renforcement du dialogue entre les civilisations. Le président a plaidé, à travers son message, pour un traité global contre le terrorisme en recommandant toutefois, de préciser le concept de terrorisme. « Il faut faire la différence entre le terrorisme et la résistance des peuples pour la libération de leur territoire ».

La secrétaire générale de l'ONVT, Fatma Zohra Flici, a saisi l'occasion hier, pour annoncer que pour la première fois, le dossier des victimes du terrorisme dans le monde sera débattu lors de la prochaine Assemblée générale des Nations unies.

Elle a affirmé que son organisation proposera au moment opportun la création d'un réseau mondial des victimes du terrorisme. Son organisation à elle seule compte 80. 000 adhérents.

En Algérie, l'on compte 150 000 victimes du terrorisme, précise Flici en affirmant qu'au jour d'aujourd'hui tous les dossiers des victimes du terrorisme ont été traités.

Maître Azzi, président de la commission chargée de l'application des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, a affirmé de son côté que 90 % des dossiers des victimes du terrorisme ont été réglés.

Il explique en détail que sur 6.145 personnes figurant sur les listes des disparus, 5.500 dossiers ont été réglés. Et sur 17 000 terroristes abattus, 7.000 parmi leurs familles ont été indemnisées.

Et d'ajouter que sur 4.500 travailleurs licenciés, 3.000 ont été réintégrés à leurs postes et d'autres ont été indemnisés.

Maître Azzi a indiqué, cependant, que certains dossiers sont restés en suspens, notamment ceux des victimes du terrorisme qui n'ont pas pu obtenir des attestations de décès à temps. « Ces dossiers ont été refusés au niveau de la justice, car ils ont dépassé les délais juridiques ». L'intervenant a défendu les victimes du terrorisme concernés, en affirmant que c'est l'administration qui est responsable de ce retard. Il a ajouté que sa commission a adressé une correspondance à la Présidence, pour revoir le cas de ces victimes restés en suspens.